

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

ID: 059-215903287-20241114-D20240317-CC

Publié le 14/11/2024

Pôle Ville Animatrice

Service Gestion des Salles Municipales

et des Structures Sportives

FH/LP

Nº 90240317

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 Mars 2023, donnant à Monsieur le Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n° 2023P00198 du 31 mars 2023, donnant délégation à Madame Pascale LUCOT, Adjointe au Maire,

Considérant la nécessité de régler par une convention les modalités d'utilisation des salles socio-culturelles pour des activités régulières ou ponctuelles.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de ratifier la convention passée avec l'Association Union Déficients Visuels , dont le siège social est situé 100/1/4 avenue de Liberté à LAMBERSART 59130, représentée par Monsieur Yves BAUW, Président, pour la mise à disposition des salles socio-culturelles de la Ville du 2 septembre 2024 au 31 août 2025.

ARTICLE 2: La convention est conclue à titre gracieux.

<u>ARTICLE 3</u>: Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services, et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 14 NO

1 4 NOV 2024

Pour le Maire L'Adjointe Déléquée

Pascale LUCOT





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Lambersart

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240317
Objet:	Convention passée avec l?association Union Déficients Visuels, pour la mise à disposition des salles
	socio-culturelles de la Ville du 2 septembre 2024 au 31
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique:	059-215903287-20241114-D20240317-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko	
Nom métier : 059-215903287-20241114-D20240317-CC-1-1_0.xml			
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	260 Ko	
Nom original : D20240317.pdf			
Nom métier :			
99_DC-059-215903287-20241114-D20240317-CC-1-1_1.pdf			
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	1.3 Mo	
Nom original: D20240317 Convention Union D_ficients Visuels.pdf			
Nom métier :			
99_DC-059-215903287-20241114-D20240317-CC-1-1_2.pdf			

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 novembre 2024 à 10h17min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 novembre 2024 à 10h17min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 novembre 2024 à 10h17min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 novembre 2024 à 10h18min00s	Reçu par le MI le 2024-11-14